



Recommandations pour atténuer l'impact du bruit sous-marin sur la biodiversité marine dans les eaux d'Europe du sud-est, en Méditerranée

Un important atelier consacré à l'atténuation de l'impact du bruit sous-marin sur la biodiversité marine axé spécifiquement sur les études sismiques réalisées dans les eaux de l'Europe du sud-est, en Méditerranée, a été organisé les 22 et 23 novembre 2017 à Split, en Croatie. Les participants ont discuté de la complexité de la gestion et de l'atténuation du bruit sous-marin, et ont élaboré une série de seize recommandations prioritaires visant à améliorer la préservation et la protection des espèces marines en Méditerranée face à la pollution sonore.

L'atelier a réuni 62 participants venus de 17 pays (voir annexe 1) et représentant divers acteurs. Au nombre de ceux-ci figuraient des institutions gouvernementales telles que les ministères et les agences en charge de l'énergie ou de la préservation et de la protection de l'environnement, des organisations internationales en charge notamment d'accords environnementaux, régionaux et multilatéraux, des organisations régionales de pêcheries, sans oublier des scientifiques et organisations de la société civile. Tous les participants ont assisté à l'atelier soit en qualité d'observateur soit à titre privé et, bien que leur participation ait été accueillie favorablement, il était entendu que les recommandations découlant de cet atelier n'entraîneraient aucune exigence d'ordre juridique ou politique sur leurs organisations respectives.

Les 16 recommandations suivantes représentent les résultats convenus de l'atelier.

Les autorités de réglementation gouvernementales, l'industrie et les acteurs concernés sont invités, respectivement, à :

Recommandation 1 : principe de précaution

Appliquer un principe de précaution (p. ex. lors de l'élaboration de réglementations nationales ou de stratégies) aux futures activités susceptibles d'avoir des effets néfastes sur le milieu marin ou connues pour cela.

Recommandation 2 : processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer

Veiller, dans la mesure du possible, à ce que la 19^e réunion des participants au processus consultatif informel ouvert à tous des Nations Unies sur les océans et le droit de la mer de juin 2018 (ICP ou UNICPOLOS) soit l'occasion d'aborder les différentes sources de pollution sonore marine et de fournir des orientations ainsi qu'un plan d'action clair à l'ensemble des acteurs concernés pour en réduire l'impact.

Recommandation 3 : budget sonore

Etudier le concept de budget/seuil sonore pour les eaux de l'Europe du sud-est, en Méditerranée, en accord avec les seuils fixés dans la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » (DCSMM).

Recommandations 4 : impacts cumulatifs

Aborder les impacts cumulatifs de l'ensemble des activités présentes dans les océans, y compris le changement climatique, à travers des stratégies multisectorielles pour les politiques énergétiques, environnementales et d'économie bleue, en s'appuyant notamment sur la planification de l'espace que les Etats membres de l'Union européenne sont sensés élaborer d'ici à 2021⁴.

⁴ Directive 2014/89/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 établissant un cadre pour la planification de l'espace maritime

Recommandation 5 : évaluations stratégiques environnementales (ESE) et évaluations des impacts environnementaux (EIE)

Tirer pleinement parti des évaluations stratégiques environnementales (ESE) nationales multisectorielles conduites par les gouvernements, préalablement à ce qu'une zone ne soit ouverte aux demandes de permis d'exploitation des sociétés pétrolières et gazières.

Les ESE et les évaluations de l'impact environnemental (EIE), spécifiques aux activités proposées devraient tenir compte de l'ensemble des informations disponibles quant à l'impact éventuel sur les espèces, les habitats et les autres utilisateurs du milieu marin (p. ex. les aires importantes pour les mammifères marins identifiées par les scientifiques). Elles devraient en outre tenir compte des engagements législatifs et non législatifs déjà pris (y compris la directive européenne « Habitats, faune, flore » et la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin »), et être ouvertes aux observations générales et utiles du grand public.

Les informations contenues dans les ESE et les EIE ainsi que l'ensemble des données recueillies devraient être transparentes et accessibles à toutes les parties concernées (p. ex. les secteurs du tourisme ou de la pêche), y compris la société civile, conformément à la réglementation en vigueur. Les informations sur les activités passées, présentes ou futures génératrices de bruit devraient être consignées dans des registres nationaux des émissions sonores des pays concernés et rester accessibles au grand public à tout moment.

Recommandation 6 : Lignes directrices de la Famille CMS pour les évaluations de l'impact sur l'environnement des activités génératrices de bruit en milieu marin

Transposer les *Lignes directrices de la Famille CMS pour les évaluations de l'impact sur l'environnement des activités génératrices de bruit en milieu marin*² dans la législation nationale ou les plans de gestion des espèces, en tenant compte du contexte des structures juridiques nationales, et les utiliser en tant que norme pour définir clairement les attentes envers les candidats et les principales phases de l'évaluation. Les lignes directrices de la Famille CMS pour les évaluations de l'impact sur l'environnement des activités génératrices de bruit en milieu marin devraient être adaptées et améliorées en suivant l'avis d'experts nationaux et avec une participation plurisectorielle. Si les pays ne disposent pas des bases juridiques pour adopter ces lignes directrices, leur préconiser l'élaboration de telles lignes peut s'avérer utile.

Recommandation 7 : limiter le nombre et la durée des études sismiques

Limiter le nombre et la durée des études sismiques afin d'éviter la duplication des études et de ne pas les conduire en présence d'espèces saisonnières et vulnérables. Les Etats devraient tirer pleinement parti de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo) lors de la tenue de consultations transfrontières. Il faut encourager un suivi transparent des études sismiques prévues (par exemple en consultant régulièrement le registre des émissions sonores de la DCSMM) afin d'éviter leur duplication, et améliorer les consultations transfrontières.

Recommandation 8 : meilleures technologies d'atténuation du bruit disponibles

Encourager le développement et imposer l'utilisation des technologies d'atténuation du bruit – telles que la « Marine Vibroseis » (source acoustique vibrosismique) – comme moyen de pression réglementaire, et obliger les opérateurs à démontrer qu'ils n'utilisent pas de sources sonores plus puissantes que nécessaire ou à des fréquences inutiles. Cela devrait faire partie de chaque EIE et être appliqué tout au long de l'étude sismique.

² <https://www.cms.int/fr/lignes-directrices/lignes-directrices-famille-cms-impact-bruit-milieu-marin>

L'appréciation de ce qui est « nécessaire » devrait faire l'objet d'un examen indépendant, comme détaillé dans les *Lignes directrices de la Famille CMS pour les évaluations de l'impact sur l'environnement des activités génératrices de bruit en milieu marin*.

Recommandations 9 : activités antérieures, simultanées, en cours et prévues

Tenir compte des activités antérieures, simultanées, en cours et prévues dans les mêmes zones ou dans des zones voisines afin d'examiner les éventuels impacts cumulatifs ou synergiques, d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation, et de contrôler les activités pour les examens opérationnels avant, pendant et après l'opération, en veillant à rendre les résultats accessibles au public, comme recommandé par les *Lignes directrices de la Famille CMS pour les évaluations de l'impact sur l'environnement des activités génératrices de bruit en milieu marin*.

Recommandation 10 : révision des ESE et des EIE

Garantir une révision adéquate des ESE et des EIE afin de maintenir une séparation claire entre science et politique, et d'éviter les conflits d'intérêt commercial. Ce principe est détaillé dans les *Lignes directrices de la Famille CMS pour les évaluations de l'impact sur l'environnement des activités génératrices de bruit en milieu marin* et appuie les dispositions de la Directive 2014/52/UE³. Un temps suffisant doit être prévu pour l'ensemble des étapes de la révision, lequel inclut le processus de révision lui-même et une vaste consultation publique.

Recommandation 11 : gestion spatiale et par zone

Développer et mettre à jour des cartes intégrées répertoriant l'ensemble des aires importantes pour les mammifères marins (AIMM) ainsi que les aires marines protégées identifiées par les organisations et les autorités compétentes (autorités nationales, ACCOBAMS, CDB, CGPM, PNUE-PAM, NATURA 2000, AIMM, ZIEB et autres) afin de faciliter la gestion spatiale et par zone et d'assurer que l'ensemble des espèces et des habitats à préserver identifiés par ces autorités bénéficient d'une reconnaissance égale et appropriée à leurs objectifs de préservation.

Recommandations 12 : subventions

Supprimer les subventions accordées à l'industrie pétrolière et gazière, et utiliser les fonds publics conformément aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat conclu en 2015.

Recommandation 13 : surveiller les zones d'études

Veiller à ce que les données sur la présence et la répartition des espèces sensibles au bruit requises pour la planification spatiale maritime stratégique soient répertoriées (p. ex. les zones d'intérêt pour aires importantes pour les mammifères marins, les zones d'importance écologique ou biologique (ZIEB) et les zones de pêche à accès réglementé établies par la CGPM) afin de déterminer où concentrer les efforts en priorité, et surveiller les zones d'études où les connaissances sur la présence et la répartition des espèces et des habitats sensibles au bruit font défaut.

Recommandations 14 : meilleures techniques disponibles et meilleures pratiques environnementales

Préparer un rapport mondial sur les meilleures techniques disponibles (MTD) et les meilleures pratiques environnementales (MPE) pour atténuer le bruit anthropique sous-marin, et le mettre à disposition de l'ensemble des organismes gouvernementaux, des acteurs impliqués et de la société civile des régions concernées, en complément des *Lignes directrices de la Famille CMS pour les évaluations de l'impact sur l'environnement des activités génératrices de bruit en milieu marin*.

³ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A32014L0052>



Recommandations 15 : transfert de connaissances

L'échange de connaissances et le partage d'informations devraient s'effectuer au niveau national (participation multisectorielle) et au niveau régional (entre différents pays d'une même région), ainsi qu'à travers un réseau scientifique indépendant ouvert à tous, axé sur le partage de données et la surveillance du bruit dans les milieux marins en Méditerranée. A cet égard, la plateforme NETCCOBAMS⁴ conçue par l'ACCOBAMS pourrait s'avérer utile.

Recommandations 16 : formation et compétences

Remédier au manque de formation et de compétence (observateurs des mammifères marins (OMM), surveillance acoustique passive, etc.) dans la région, en utilisant les initiatives existantes telles que le système d'accréditation de l'ACCOBAMS pour des OMM de haute qualité, afin de sensibiliser un large public à la réduction du bruit en milieu marin et d'apporter un soutien efficace en la matière.

1er décembre 2017

L'atelier de deux jours a été organisé par OceanCare, le NRDC et des organisations internationales de protection de la nature. Il a bénéficié du soutien financier et technique de la *Deutsche Bundesstiftung Umwelt (DBU)*.

⁴ <http://www.netccobams.com/>

ANNEX 1: Underwater Noise Workshop Participants

Last Name	First Name	Position/Institution	Country
Alexiadou	Paraskevi	Pelagos Cetacean Research Institute	Greece
Ameri	Michele	UN Division for Ocean Affairs and the Law of the Sea	Italy
Bataković	Milena	Agency for Environmental and Nature Protection	Montenegro
Bernal	Miguel	General Fisheries Commission for the Med. of the FAO (GFCM)	Spain
Bravo	Carlos	Alianza Mar Blava	Spain
Carić	Dr Hrvoje	Institute of tourism	Croatia
Carpentieri	Serena	Legambiente Onlus	Italy
Čižmek	Hrvoje	Marine Explorers Society 20000 leagues	Croatia
Čović	Radosav	Hydrocarbons Administration of Montenegro	Montenegro
D'Amato	Leonora	Environment and Resources Authority	Malta
Dinkelmeyer	Andreas	International Fund for Animal Welfare (IFAW)	Germany
Dobričić	David	Croatian Hydrocarbon Agency	Croatia
Domel	Claudia	Deutsche Bundesstiftung Umwelt (DBU)	Germany
Đurović	Mirko	Director of the Institute of Marine Biology	Montenegro
ElHaweet	Alaa Eldin	Arab Academy for Science, Technology & Maritime Transport (Egypt)	Egypt
Entrup	Nicolas	OceanCare/NRDC	Austria
Ferri	Nicola	General Fisheries Commission for the Med. of the FAO (GFCM)	Italy
Frey	Silvia	OceanCare	Switzerland
Frisch-Nwakanma	Heidrun	UNEP/CMS Secretariat	Germany
Holcer	Draško	Blue World Institute	Croatia
Janković-Mišnić	Jasmina	Environmental Protection Agency Montenegro	Montenegro
Jelenić	Ivana	Ministry of Environment and Energy	Croatia
Jelić	Katja	Croatian Agency for the Environment and Nature	Croatia

Last Name	First Name	Position/Institution	Country
Jeremić	Jasna	Croatian Agency for Environment and Nature	Croatia
Kandić	Milica	Green Home	
Knežević	Jelena	UN Environment/Mediterranean Action Plan	Montenegro
Kramer	Brigitte	Freelance journalist (Germany)	Germany
Kruss	Aleksandra	CNR Marine Institute Venice, Italy	Poland
Leaper	Russell	International Fund for Animal Welfare (IFAW)	United Kingdom
Lüber	Sigrid	OceanCare	Switzerland
Mackelworth	Peter	Blue World Institute	United Kingdom
Madricardo	Dr Fantina	Consiglio Nazionale delle Ricerche - Istituto di Scienze Marine	Italy
Maglio	Alessio	SINAY	Italy
Matea	Spika	Udruga Sunce	Croatia
Mateja	Gazic	Ministry of environment protection	Croatia
Medenica	Nikola	Environmental protection Agency (EPA) of Montenegro	Montenegro
Micallef	Tamara	Environment and Resources Authority	Malta
Michaelides	Savvas	Department of Fisheries and Marine Research, Cyprus	Cyprus
Müller	Johannes	OceanCare/NRDC	Germany
Nenadović	Tina	Gardline Geosurvey Ltd. Marine Wildlife and Environmental Dpt.	Croatia
Nikolić	Vedran	European Commission, DG Environment	Croatia
Notarbartolo di Sciara	Giuseppe	Tethys Research Institute	Italy
Panigada	Simone	ACCOBAMS	Italy
Panou	Aliki	Archipelagos - environment and development	Greece
Pavan	Gianni	University of Pavia	Italy
Pilikou	Maria	Legal Advisor - International Law of the Sea	Cyprus
Radojčić	Dušica	Association Green Istria	Croatia

Last Name	First Name	Position/Institution	Country
Radonjić	Dina Skarep	Hydrocarbons Administration of Montenegro	Serbia
Radović	Ilija	Environmental protection Agency (EPA) of Montenegro	Montenegro
Raičević	Nikola	Environmental Protection Agency (EPA) Montenegro	Montenegro
Rako Gospić	Nikolina	Blue World Institute	Croatia
Risch	Denise	Scottish Association for Marine Science	Germany
Ritter	Fabian	Whale and Dolphin Conservation (WDC)	Germany
Schneider	Daniela	Croatian Agency for Environment and Nature	Croatia
Sekovski	Ivan	Priority Actions Programme / Regional Activity Centre (PAP/RAC)	Croatia
Sijan	Milena	Moderation	Croatia
Šimunović	Vedran	Udruga Val	Croatia
Širović	Dr. Ana	Scripps Institution of Oceanography	Croatia/USA
Štrbenac	Ana	Stenella consulting d.o.o.	Croatia
Summer	Lisinka	OceanCare	Austria
Tomac	Luka	Zelena akcija / FoE Croatia	Croatia
Tomić	Zoran	Greenpeace CEE in Croatia	Croatia
Vaniček	Dr Vlatka	Director of Sector of Environmental Protection	Croatia
Varda	Dušan	Mediterranean Center for Environmental Monitoring - MedCEM	Serbia
Weilgart	Linda S.	Dalhousie University, Department of Biology	USA and Germany